



Communiqué de presse – 4 avril 2025

Non à la suppression des conseils économiques sociaux et environnementaux (CESER)

Alors que chacun aspire à associer davantage la société civile dans le cadre d'une démocratie permanente, il est paradoxal d'organiser la suppression des seules instances qui la représentent en région et dont les objectifs affichés il y a 50 ans sont plus que jamais d'actualité. En effet, les conseils économiques sociaux et environnementaux (CESER) analysent et éclairent les actions des régions, impulsent des réflexions et des dynamiques de changement et contribuent à l'évaluation des politiques publiques régionales.

Simplifier la vie démocratique, ne doit pas se résumer à enlever pierre par pierre les briques qui en sont la fondation. Les CESER contribuent pleinement au dialogue citoyen et sont des espaces démocratiques utiles, ils mènent un travail remarquable – notamment sur les questions éducatives - pour venir en appui des forces vives régionales et des Régions.

Un amendement visant à la suppression des CESER a été adopté le 24 mars 2025 en commission spéciale de l'Assemblée nationale, chargée d'examiner le projet de loi de simplification de la vie économique. Ce projet sera présenté en séance publique à l'Assemblée nationale, à partir du 8 avril prochain.

La FCPE demande au gouvernement de rejeter cet amendement et à tous les parlementaires, aux Régions de France de se mobiliser pour le maintien des CESER.

Contact presse :

Laurence Guillermou : 06 82 81 40 82 / fcpecom@fcpe.asso.fr